

Portrait statistique des avocats en Ontario

Tiré de la Déclaration annuelle des avocat(e)s (DAA) de 2017

TAUX DE RÉPONSE

Le Barreau de l'Ontario recueille des données d'auto-identification dans la Déclaration annuelle des avocats depuis 2009. La structure du sondage permettait auparavant de ne pas répondre à la question. Cette option a été modifiée pour que, si la personne refuse de répondre, il ou elle doit indiquer ce refus.

TAUX DE RÉPONSE PAR QUESTION AU SONDAGE DE L'ÉQUITÉ, 2017*

Source : Déclaration annuelle des avocats de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

Autochtones	91,6 %	S'identifient comme francophones	90,1 %
Racialisation	79,8 %	Capables d'exercer en français	90,3 %
Orientation sexuelle	80,8 %	Ont un handicap	84,3 %
Nombre total	43 660		

* Il ne manque aucune donnée sur le genre, ces données ayant été tirées des registres administratifs.

Table des matières

Tableau 1 : **Représentation des personnes autochtones et racialisées** | 2

Tableau 2 : **Racialisation selon l'âge** | 4

Tableau 3 : **Racialisation selon l'année d'admission** | 5

Tableau 4 : **Genre, orientation sexuelle, identification comme francophone, capacité à fournir des services juridiques en français et handicap selon l'âge** | 7

Tableau 5 : **Type de permis, taille du cabinet et région selon la racialisation** | 9

Tableau 6 : **Type de permis selon le genre et l'âge, et taille du cabinet et région selon le genre** | 13

Tableau 7 : **Type de permis, taille du cabinet et région par identification comme francophone et capacité d'exercer en français** | 14

Tableau 8 : **Type de permis, taille du cabinet et région selon la présence d'un handicap** | 16

Tableau 9 : **Type de permis, taille du cabinet et région selon l'orientation sexuelle** | 17

Tableau 10 : **Domaine de pratique selon la racialisation et le genre** | 18

Tableau 1 : Représentation des personnes autochtones et racialisées parmi les avocats de l'Ontario en 2017, comparativement à la population de l'Ontario en 2016

Groupe	Avocats		Population de l'Ontario		
			Tous	Population active, âgée de 25 à 69 ans	Diplômés universitaires au sein de la population active, âgés de 25 à 69 ans
	Nombre	Pourcentage moins abstentions	Pourcentage		
Autochtones					
Premières Nations	343	0,98	1,84	1,40	0,54
Inuit	5	0,01	0,03	0,02	0,01
Métis	195	0,56	0,94	0,89	0,49
multiples identités autochtones			0,10	0,07	0,04
Total des Autochtones	543	1,56	2,91	2,38	1,08
Racialisés					
Arabes	355	1,02	1,56	1,12	1,89
Noirs	1 143	3,28	4,67	4,18	3,04
Chinois	1 317	3,78	5,59	5,49	9,14
Philippins	113	0,32	2,34	2,77	3,45
Japonais	70	0,20	0,19	0,18	0,29
Coréens	320	0,92	0,63	0,60	1,04
Latino-Américains	209	0,60	1,42	1,59	1,29
Sud-Asiatiques	2 398	6,88	8,68	8,41	13,33
Asiatiques du Sud-Est	139	0,40	0,93	0,89	0,66
Asiatiques de l'Ouest	421	1,21	1,10	1,03	1,61
Autre minorité racialisée			0,71	0,70	0,45
Plus d'un groupe racialisé	184	0,53	0,88	0,61	0,75
Racialisés et Blancs	553	1,59			
Total des racialisés	7 222	20,73	28,70	27,57	36,94
Blancs	27 079	77,71	68,39	70,05	61,99
Non-autochtones, n'ont pas répondu sur la race	3 669				
N'ont pas répondu sur le statut d'autochtone ni sur la race	5 147				
Total		100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre	43 660	34 844	12 998 640	5 810 371	1 962 679

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017, Recensement canadien de 2016, fichier de microdonnées à grande diffusion ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 1 : **Représentation des personnes autochtones et racialisées** parmi les avocats en Ontario, en 2017, comparativement à la population de l'Ontario

1. 77,7 % des avocats ontariens sont blancs, comparativement à 67,8 % de la population ontarienne en 2016, à 69,7 % de la population ontarienne active âgée de 25 à 69 ans et à 61,3 % des diplômés universitaires au sein de la population active âgée de 25 à 69 ans. Cependant, ces chiffres excluent les avocats qui n'ont pas répondu aux questions sur l'indigénéité ou la racialisation. Si l'on présume que ces non-répondants sont tous blancs, le pourcentage d'avocats blancs augmente à environ 82 %.
2. Selon les réponses des avocats aux questions du sondage sur l'indigénéité et la racialisation, 1,56 % des avocats sont Autochtones, comparativement à 2,91 % de la population ontarienne en 2017, 2,38 % de la population ontarienne active âgée de 25 à 69 ans et 1,08 % des diplômés universitaires au sein de la population active âgée de 25 à 69 ans. Si on inclut les réponses des avocats à la question sur l'indigénéité, mais pas sur la racialisation, on obtient une estimation meilleure et plus basse, de 1,41 % d'avocats autochtones. Si on présume que tous les 5 147 avocats qui ont refusé de répondre aux deux questions sur l'indigénéité et la racialisation sont non Autochtones, l'estimation baisse encore plus à 1,24 %. L'analyse démontre que ces non-répondants ne sont pas concentrés dans un groupe d'âge ou un secteur de la profession en particulier, et donc, il ne semble pas qu'il soit possible de prédire leurs réponses de façon fiable. Il semble donc improbable que ces répondants soient tous blancs. La solution évidente à cette limitation importante des données est de rendre le sondage obligatoire.
3. Les Ontariens racialisés (donc n'incluant pas les Autochtones) comptent pour environ 20,7 % des avocats, comparativement à 29,3 % de la population ontarienne en 2017, à 28 % de la population ontarienne active âgée de 25 à 69 ans et à 37,6 % des diplômés universitaires au sein de la population active âgée de 25 à 69 ans. Le chiffre pour les avocats racialisés comprend 0,53 % ayant indiqué s'identifier à au moins deux groupes racialisés et 1,59 % qui sont racialisés et blancs. Si on compte tous les non-répondants comme blancs, cela réduit le nombre d'avocats racialisés à 16,5 % de tous les avocats. On note que parfois les personnes biraciales, qui sont blanches et membre d'un groupe racialisé sont mises dans le groupe racialisé. Si on procédait ainsi, le pourcentage dans les groupes racialisés serait, en moyenne, de 8 % plus élevé.
4. Les avocats noirs comptent pour 3,28 % des avocats, comparativement à 4,20 % de la population ontarienne en 2017, à 4 % de la population ontarienne active âgée de 25 à 69 ans et à 2,91 % des diplômés universitaires au sein de la population active âgée de 25 à 69 ans. Tous les autres groupes racialisés ont un plus petit pourcentage d'avocats que leurs proportions de diplômés universitaires au sein de la population active âgée de 25 et plus en Ontario, mais ils varient radicalement. Par exemple, 9,05 % des diplômés universitaires au sein de la population active âgée de 25 à 69 ans s'identifient comme Chinois, contre 3,78 % des avocats ; pour les Latino-Américains, les chiffres comparables sont 1,29 % et 0,60 % respectivement ; pour les Philippins, 3,43 % et 0,32 %. En ce qui concerne la comparaison entre les avocats et les diplômés universitaires – donc en comptant les différences de groupes dans l'accès à une éducation supérieure (qui bien sûr peut indiquer un désavantage économique et la discrimination) – par une large marge, le groupe philippin comprend très peu d'avocats par rapport à sa population. Ensuite, dans les principaux groupes sous-représentés – ils sont à environ 40 à 50 % du nombre basé sur leur population de diplômés universitaires – on retrouve les groupes suivants : arabes, chinois, latinos et sud-asiatiques.

Tableau 2 : Racialisation selon l'âge pour les avocats de l'Ontario, 2017

	Moins de 35 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Moins de 35 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus
	Nombre					Pourcentage moins abstentions				
Autochtones										
Premières Nations et Inuit	66	110	99	62	11	0,8	1,2	1,3	1,0	0,3
Métis	65	64	39	17	10	0,8	0,7	0,5	0,3	0,3
Total des Autochtones	131	174	138	79	21	1,5	1,9	1,8	1,3	0,6
Racialisés										
Arabes	148	127	50	26	4	1,7	1,4	0,7	0,4	0,1
Noirs	265	386	352	110	30	3,1	4,2	4,6	1,8	0,9
Chinois	507	428	243	101	38	5,9	4,7	3,2	1,7	1,1
Philippins	23	46	29	11	4	0,3	0,5	0,4	0,2	0,1
Japonais	6	18	27	10	9	0,1	0,2	0,4	0,2	0,3
Coréens	102	128	73	17	0	1,2	1,4	1,0	0,3	0,0
Latino-Américains	70	90	39	7	3	0,8	1,0	0,5	0,1	0,1
Sud-Asiatiques	917	820	468	149	44	10,7	8,9	6,2	2,5	1,3
Asiatiques du Sud-Est	46	54	29	7	3	0,5	0,6	0,4	0,1	0,1
Asiatiques de l'Ouest	222	158	32	8	1	2,6	1,7	0,4	0,1	0,0
Plus d'un groupe racialisé	80	61	36	4	3	0,9	0,7	0,5	0,1	0,1
Racialisés et Blancs	224	200	95	29	5	2,6	2,2	1,2	0,5	0,1
Total des racialisés	2 610	2 516	1 473	479	144	30,3	27,4	19,4	7,9	4,2
Blancs	5 865	6 501	5 993	5 487	3 233	68,2	70,7	78,8	90,8	95,1
Non-autochtones, n'ont pas répondu sur la race	718	899	821	806	425					
N'ont pas répondu sur le statut d'autochtone ni sur la race	788	1 205	1 314	1 197	643					
Total	10 112	11 295	9 739	8 048	4 466	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

Bien qu'ils fournissent un aperçu exact de la profession à un moment donné, les renseignements tirés de la DAA de 2017 dans ce tableau ne peuvent pas montrer les changements sur une période donnée, comme le mouvement entre les secteurs d'emploi, la sortie de la profession ou le retour dans la profession, qui doivent être liés au genre et à la racialisation.

- 1,5 % des avocats de moins de 35 ans sont autochtones, comparativement à 1,9 % des avocats âgés de 35 à 44 ans et 1,8 % des avocats âgés de 45 à 54 ans qui sont autochtones, ce qui suggère que les autochtones ne progressent plus dans la profession. Si l'on compare ces mêmes groupes d'âge, une augmentation du pourcentage des avocats qui sont métis s'accompagne d'un *déclin* dans le pourcentage des avocats Premières Nations.
- Le nombre d'avocats racialisés augmente de 4,2 % des avocats de l'Ontario âgés de 65 ans et plus, à 19,4 % des avocats âgés de 45 à 54 ans et 30,3 % des avocats âgés de moins de 35 ans.
- Si l'on compare les groupes des 45 à 54 ans, des 55 à 64 ans et de 65 et plus, nous observons une très grande augmentation dans la représentation de tous les groupes racialisés, ce qui reflète le progrès initial en équité d'il y a environ 30 ans. Pour la plupart des groupes, mais pas tous, on observe un progrès continu pour les avocats de moins de 45 ans. Cependant, les groupes divergent. Les groupes arabes, chinois, coréens, latino-américains, sud-asiatiques et asiatiques de l'Ouest font de plus grands progrès, mais pas les groupes de Noirs et de Philippins. Les avocats noirs comptent pour 3,1 % des avocats de moins de 35 ans, contre 4,2 % des avocats âgés de 35 à 44 ans et 4,6 % des avocats âgés de 45 à 54 ans (*mais voir aussi tableau suivant*). Les différences entre les groupes racialisés pourraient être liées à leur différente distribution d'âge, à des tendances d'immigration et à l'inscription à l'éducation postsecondaire.

Tableau 3a : Racialisation selon l'année d'assermentation *par nombre, pour les avocats de l'Ontario, 2017*

Année d'assermentation	2017	2016	2013-2015	2008-2012	1998-2007	1988-1997	1978-1987	Avant 1978	Total
	<i>Nombre</i>								
Autochtones									
Premières Nations et Inuit	16	14	46	55	140	54	20	3	348
Metis	22	11	30	51	47	22	8	4	195
Total des Autochtones	38	25	76	106	187	76	28	7	543
Racialisés									
Arabes	38	37	64	80	93	30	12	1	355
Noirs	93	70	202	239	378	147	10	4	1 143
Chinois	109	100	266	272	343	168	52	7	1 317
Philippins	9	7	25	25	37	9	1	0	113
Japonais	0	0	2	11	23	20	9	5	70
Coréens	28	17	59	74	105	32	5	0	320
Latino-Américains	23	18	46	55	51	12	4	0	209
Sud-Asiatiques	229	215	539	568	638	183	20	6	2 398
Asiatiques du Sud-Est	12	10	29	32	44	11	1	0	139
Asiatiques de l'Ouest	51	43	115	127	76	8	1	0	421
Plus d'un groupe racialisé	17	24	41	49	35	16	2	0	184
Racialisés et Blancs	63	34	116	118	161	45	12	4	553
Total des racialisés	672	575	1 504	1 650	1 984	681	129	27	7 222
Blancs	1 112	1 083	2 894	3 895	6 766	5 266	4 159	1 904	27 079
Non-autochtones, n'ont pas répondu sur la race	121	145	422	504	905	745	598	229	3 669
N'ont pas répondu sur le statut d'autochtone ni sur la race	137	143	476	689	1 332	1 121	897	352	5 147
Total	2 080	1 971	5 372	6 844	11 174	7 889	5 811	2 519	43 660

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 3b : Racialisation selon l'année d'assermentation *par pourcentage moins abstentions, pour les avocats de l'Ontario, 2017*

Année d'assermentation	2017	2016	2013-2015	2008-2012	1998-2007	1988-1997	1978-1987	Avant 1978	Total
<i>Pourcentage moins abstentions</i>									
Autochtones									
Premières Nations et Inuit	0,9	0,8	1,0	1,0	1,6	0,9	0,5	0,2	1,0
Métis	1,2	0,7	0,7	0,9	0,5	0,4	0,2	0,2	0,6
Total des Autochtones	2,1	1,5	1,7	1,9	2,1	1,3	0,6	0,4	1,6
Racialisés									
Arabes	2,1	2,2	1,4	1,4	1,0	0,5	0,3	0,1	1,0
Noirs	5,1	4,2	4,5	4,2	4,2	2,4	0,2	0,2	3,3
Chinois	6,0	5,9	5,9	4,8	3,8	2,8	1,2	0,4	3,8
Philippins	0,5	0,4	0,6	0,4	0,4	0,1	0,0	0,0	0,3
Japonais	0,0	0,0	0,0	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2
Coréens	1,5	1,0	1,3	1,3	1,2	0,5	0,1	0,0	0,9
Latino-Américains	1,3	1,1	1,0	1,0	0,6	0,2	0,1	0,0	0,6
Sud-Asiatiques	12,6	12,8	12,0	10,1	7,1	3,0	0,5	0,3	6,9
Asiatiques du Sud-Est	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,2	0,0	0,0	0,4
Asiatiques de l'Ouest	2,8	2,6	2,6	2,2	0,9	0,1	0,0	0,0	1,2
Plus d'un groupe racialisé	0,9	1,4	0,9	0,9	0,4	0,3	0,0	0,0	0,5
Racialisés et Blancs	3,5	2,0	2,6	2,1	1,8	0,7	0,3	0,2	1,6
Total des racialisés	36,9	34,2	33,6	29,2	22,2	11,3	3,0	1,4	20,7
Blancs	61,0	64,3	64,7	68,9	75,7	87,4	96,4	98,2	77,7
Non-autochtones, n'ont pas répondu sur la race									
N'ont pas répondu sur le statut d'autochtone ni sur la race									
Total	100,0								

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

Les différences entre le tableau 3, selon les années d'admission et le tableau 2, selon l'âge, peuvent être le résultat des différences d'âge qu'ont les avocats des différents groupes lorsqu'ils sont admis au barreau. Les chiffres pour l'année d'assermentation se prêtent à un examen plus détaillé parce qu'ils permettent une étude plus finement détaillée des avocats débutants, mais on ne devrait pas trop mettre l'accent sur la variation d'une année à l'autre. Concernant l'âge, les groupes dont les membres ne passent pas du premier cycle directement à la faculté de droit sont vus comme étant sous-représentés parmi les débutants dans la profession. Cependant, il est aussi vrai que les avocats qui commencent à exercer à 30 ou 35 ans sont présents moins longtemps dans la profession que ceux qui commencent à 25 ans, puisqu'il est peu probable que ces avocats plus âgés qui débutent compensent en prenant leur retraite à un âge plus avancé.

1. Le tableau 1 montre la diversité croissante de la profession. La proportion d'avocats racialisés est de 36,9 % pour l'année d'admission 2017, 34,2 % pour 2016, 33,6 % pour 2013-2015, 29,2 % pour 2008-2012 et 22,2 % pour 1998-2007.
2. La représentation des groupes arabes, chinois, sud-asiatiques et asiatiques de l'Ouest a augmenté substantiellement depuis 2012.
3. Conformément à la comparaison des groupes d'âge du tableau 2, le pourcentage d'avocats autochtones n'a pas augmenté au cours de la dernière décennie, malgré une augmentation en 2017. Cependant, en comparaison au tableau 2, ces chiffres pour l'année d'admission montrent que la représentation des avocats noirs est très stable. Cela suggère que les avocats noirs tendent à commencer leur pratique à un âge nettement plus avancé que les avocats blancs.

Tableau 4 : Genre, orientation sexuelle, identification comme francophone, capacité à fournir des services juridiques en français et handicap selon l'âge *pour les avocats en Ontario, en 2017*

	Total	Moins de 35 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Total	Moins de 35 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus
	Nombre						Pourcentage moins abstentions					
Genre												
Femmes	19 388	5 522	5 856	4 459	2 925	626	44,4	54,6	51,8	45,8	36,3	14,0
Hommes	24 272	4 590	5 439	5 280	5 123	3 840	55,6	45,4	48,2	54,2	63,7	86,0
Orientation sexuelle												
LGBT2Q	1 316	448	356	293	183	36	3,7	5,2	3,8	3,8	3,0	1,0
Non LGBT2Q	33 916	8 108	8 981	7 437	5 931	3 459	96,3	94,8	96,2	96,2	97,0	99,0
Abstentions	8 428	1 556	1 958	2 009	1 934	971						
S'identifiant comme francophones												
Oui	2 128	630	648	494	272	84	5,4	6,7	6,3	5,7	3,9	2,1
Non	37 227	8 820	9 641	8 186	6 740	3 840	94,6	93,3	93,7	94,3	96,1	97,9
Abstentions	4 305	662	1 006	1 059	1 036	542						
Capables d'exercer en français												
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	3 452	900	1 074	848	461	169	8,8	10,0	10,5	9,6	6,4	4,1
Peuvent fournir des conseils juridiques sans agir comme représentants	1 916	419	598	458	322	119	4,9	4,7	5,8	5,2	4,5	2,9
Ne peuvent pas	34 036	7 665	8 601	7 537	6 397	3 836	86,4	85,3	83,7	85,2	89,1	93,0
Abstentions	4 256	1 128	1 022	896	868	342						
Handicap												
Oui	1 473	304	333	335	358	143	4,0	3,4	3,4	4,2	5,5	3,9
Non	35 313	8 570	9 335	7 734	6 106	3 568	96,0	96,6	96,6	95,8	94,5	96,1
Abstentions	6 874	1 238	1 627	1 670	1 584	755						
Total des avocats	43 660	10 112	11 295	9 739	8 048	4 466	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 4 : **Genre, orientation sexuelle, identification comme francophone, capacité à fournir des services juridiques en français et handicap selon l'âge** pour les avocats en Ontario, en 2017

1. Le tableau 4 montre la croissance remarquable dans la représentation des femmes, de 14 % des avocats de plus de 65 ans à 51,8 % des avocats âgés de 35 à 44 ans avec une autre petite augmentation à 54,6 % parmi les avocats de moins de 35 ans. Ces chiffres ne sont pas touchés par l'absence de réponse parce que le genre est un champ dans les registres administratifs du Barreau.
2. 5,2 % des avocats de moins de 35 ans s'identifient comme LGBT2Q, 1,4 % de plus que pour les avocats âgés de 35 à 54 ans, comparativement à 3 % des avocats âgés de 55 à 64 ans et 1 % des avocats de 65 ans et plus. 19,2 % des avocats n'ont pas répondu à cette question. Il semble que ces chiffres sont des sous-estimations, peut-être parce que les avocats LGBT2Q préoccupés par la divulgation sont surreprésentés chez les non-répondants. Il serait problématique cependant de rendre cette question obligatoire.
3. Considérablement plus d'avocats peuvent travailler en français que le nombre de ceux et celles qui s'identifient comme francophones, bien que les tendances en termes d'âge soient similaires. Il y a une très grande augmentation dans la proportion d'avocats qui s'identifient comme francophones, de 2,1 % des avocats de plus de 65 ans à 6,7 % des avocats de moins de 35 ans; en comparaison aux mêmes groupes d'âges, bien que le pourcentage d'avocats capables de fournir des conseils et d'agir en français soit passé de 4,1 % à 10 %, des pourcentages qui augmentent d'environ un tiers si l'on tient compte des avocats qui indiquent pouvoir fournir des conseils en français, mais pas agir en français à un procès. Environ 4 200 avocats ne répondent à aucune de ces questions et il semble que ce soit surtout des non-Francophones incapables d'exercer en français – le cas échéant, cela diminuerait les pourcentages d'avocats francophones et exerçant en français d'environ 10 %.
4. 3,4 % des avocats entrant dans la profession ont un handicap, chiffre qui augmente à 4,2 % pour les avocats âgés de 45 à 54 ans et à 5,5 % pour la tranche d'âge des 55 à 64 ans. La proportion moins importante d'avocats ayant un handicap pour les 65 ans et plus, à 3,9 %, suggère que le handicap mène à une retraite anticipée. Ces chiffres doivent être considérés comme des sous-estimations, en partie à cause des 15,7 % qui ne répondent pas à cette question. Environ 10 % des avocats ne répondent pas à la question, mais il n'y a aucune indication que ceux-ci aient un handicap ou pas.

Tableau 5a : Type de permis selon la racialisation* pour les avocats de l'Ontario, 2017

	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés de cabinet	Cliniques juridiques	En entreprise	Gouv.	Éducation	Autre emploi	À la retraite ou sans emploi	Total	Nombre
	<i>Pourcentage</i>											
Autochtones												
Premières Nations et Inuit	25	7	12	3	6	8	21	2	7	10	100	345
Métis	22	7	21	2	2	7	24	2	5	8	100	190
Total des Autochtones	24	7	15	3	4	7	22	2	6	9	100	535
Racialisés												
Arabes	22	11	21	3	3	10	15	1	7	6	100	349
Noirs	33	6	13	3	3	11	17	1	6	8	100	1 113
Chinois	19	8	24	2	1	18	13	0	6	8	100	1 269
Philippins	32	9	19	4	0	12	12	1	9	3	100	113
Japonais	10	20	6	1	3	19	19	1	10	11	100	70
Coréens	15	10	19	3	1	19	17	0	6	10	100	317
Latino-Américains	24	9	21	2	3	15	11	0	5	9	100	202
Sud-Asiatiques	30	8	18	3	2	12	12	1	6	8	100	2 328
Asiatiques du Sud-Est	29	10	19	4	2	8	7	1	7	14	100	136
Asiatiques de l'Ouest	27	5	29	4	0	12	8	1	5	9	100	408
Plus d'un groupe racialisé	21	4	29	5	2	9	14	1	7	10	100	175
Racialisés et Blancs	11	8	25	3	3	16	18	2	7	7	100	525
Total des racialisés	25	8	20	3	2	13	14	1	6	8	100	7 005
Blancs	19	18	18	3	1	12	14	1	6	8	100	26 624
Non-autochtones, n'ont pas répondu sur la race	25	17	14	3	1	12	12	1	6	8	100	3 621
N'ont pas répondu sur le statut d'autochtone ni sur la race	24	19	14	3	1	11	13	1	6	8	100	5 087
Total	21	16	18	3	1	12	13	1	6	8	100	42 872

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

* n'inclut pas les nouveaux titulaires de permis

Tableau 5b : Taille du cabinet selon la racialisation *pour les avocats de l'Ontario, 2017*

	Taille du cabinet, par associés, avocats salariés et employés								Total	Nombre
	Moins de 5	5 à 9	10 à 24	25 à 49	50 à 99	100 à 199	200 ou plus			
	<i>Pourcentage</i>									
Autochtones										
Premières Nations et Inuit	45	12	24	9	0	4	7	100	76	
Métis	33	19	21	9	2	4	12	100	57	
Total des Autochtones	40	15	23	9	1	4	9	100	133	
Racialisés										
Arabes	40	12	18	3	3	9	14	100	121	
Noirs	44	12	15	5	4	10	10	100	240	
Chinois	29	15	16	7	4	10	19	100	438	
Philippins	31	22	11	8	8	6	14	100	36	
Japonais	5	21	16	21	5	5	26	100	19	
Coréens	31	11	16	8	4	17	14	100	101	
Latino-Américains	50	11	11	5	0	11	14	100	66	
Sud-Asiatiques	45	15	14	6	2	8	10	100	681	
Asiatiques du Sud-Est	32	20	14	9	2	5	18	100	44	
Asiatiques de l'Ouest	36	16	21	8	3	9	7	100	154	
Plus d'un groupe racialisé	29	14	18	9	0	11	18	100	65	
Racialisés et Blancs	28	13	22	8	2	8	18	100	191	
Total des racialisés	38	14	16	7	3	9	14	100	2 156	
Blancs	25	14	16	10	5	14	15	100	10 389	
Non-autochtones, n'ont pas répondu sur la race	30	14	15	9	6	13	13	100	1 231	
N'ont pas répondu sur le statut d'autochtone ni sur la race	30	14	18	8	5	13	11	100	1 839	
Total	28	14	17	10	5	13	14	100	15 748	

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 5c : Région selon la racialisation** pour les avocats de l'Ontario, 2017

	Sud-ouest	Centre-sud	Toronto	Durham, Halton, Peel, York	Centre-nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	<i>Pourcentage</i>									
Autochtones										
Premières Nations et Inuit	7	11	28	9	9	16	15	5	0	334
Métis	6	4	34	9	8	10	26	3	0	187
Total des Autochtones	7	8	30	9	9	14	19	4	0	521
Racialisés										
Arabes	8	2	50	15	1	0	24	1	0	346
Noirs	3	4	56	23	2	1	11	1	0	1 115
Chinois	1	2	70	20	1	0	6	0	0	1 295
Philippins	4	4	63	21	3	0	4	0	0	112
Japonais	1	3	64	13	3	0	13	3	0	69
Coréens	2	3	71	17	1	1	5	0	0	317
Latino-Américains	6	5	56	18	1	2	10	1	0	203
Sud-Asiatiques	1	3	53	34	1	1	6	0	0	2 359
Asiatiques du Sud-Est	1	3	56	28	1	0	10	0	0	135
Asiatiques de l'Ouest	1	1	69	18	0	0	9	0	0	415
Plus d'un groupe racialisé	2	2	72	16	1	1	5	1	0	177
Racialisés et Blancs	2	3	65	11	2	1	14	1	0	546
Total des racialisés	2	3	60	24	1	1	9	1	0	7 089
Blancs	6	6	55	12	4	2	13	3	0	26 658
Non-autochtones, n'ont pas répondu sur la race	4	6	59	16	3	2	10	1	0	3 615
N'ont pas répondu sur le statut d'autochtone ni sur la race	6	7	52	14	4	3	11	3	0	5 070
Total	5	6	55	14	3	2	12	2	0	42 953

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

** n'inclut pas les avocats qui résident à l'extérieur de l'Ontario

Tableau 5 : **Type de permis, taille du cabinet et région selon la racialisation** pour les avocats de l'Ontario, en 2017

La distribution du type de permis – surtout la distinction entre associés et avocats, mais dans toutes les catégories – diffère substantiellement entre avocats autochtones, racialisés et blancs. En partie, cela pourrait être le résultat des différences d'âge, sachant que les tableaux 2 et 3 montrent que les avocats blancs sont considérablement plus âgés, en moyenne. Avec l'analyse de régression, on peut faire des comparaisons tenant compte des différences d'âge, mais pour vraiment comprendre les cheminements de carrières, il faut des données longitudinales qui suivent les personnes sur une période de temps. Les chiffres pour les lieux de pratique devraient être vus dans le contexte des populations dans ces régions : les avocats et les cabinets juridiques sont concentrés à Toronto, mais il en va de même pour la population de l'Ontario.

1. Comparativement aux avocats blancs, les avocats autochtones sont plus susceptibles, par une marge de 24 à 19 %, d'être en pratique autonome ; 4 % des avocats autochtones de pratiquer en clinique juridique, contre seulement 1 % des avocats blancs ; d'être en éducation, 2 % contre 1 % ; et de travailler pour le gouvernement, 22 % contre 14 %. Les avocats autochtones sont beaucoup moins susceptibles d'être des associés de cabinet – 7 % contre 18 % pour les avocats blancs – et sensiblement moins susceptibles d'être des avocats d'entreprise et des avocats salariés. Avec des renseignements pris à un moment précis, il est impossible de savoir si la proportion beaucoup plus importante de salariés autochtones que d'associés autochtones augure d'un changement à venir pour une population relativement jeune d'avocats autochtones ou si de nombreux salariés autochtones ne deviennent pas associés. Le deuxième panneau du tableau montre que les avocats autochtones tendent à se trouver dans les cabinets plus petits et que 14 % travaillent dans le Nord, contre seulement 2 % des avocats non autochtones. Ce que ces données ne nous disent pas, c'est dans quelle mesure ces choix sont volontaires.
2. Comparativement aux avocats blancs, les avocats racialisés sont plus susceptibles d'être en pratique autonome. Bien que les avocats racialisés soient moins susceptibles d'être des associés, à présent 20 % des *avocats salariés* sont racialisés, comparativement à environ 18 % des avocats blancs, ce qui présage d'une croissance dans le pourcentage des associés racialisés. Au moins en partie, le faible pourcentage d'associés racialisés de cabinets doit refléter leurs populations plus jeunes (sauf pour ce qui est de la tendance inverse pour le groupe japonais, qui est un groupe racialisé nettement plus âgé).
3. Bien qu'il y ait des différences complexes dans l'emploi des huit groupes racialisés, les avocats noirs se distinguent particulièrement par leur faible nombre comme associés et salariés et par leur nombre très élevé en pratique autonome.
4. Les avocats autochtones sont plus susceptibles de pratiquer dans les régions centre-nord, Est de l'Ontario et à Ottawa, et surtout dans le Nord ; ils sont moins susceptibles de pratiquer à Toronto. Les avocats racialisés sont concentrés à Toronto, sauf pour la concentration d'avocats arabes à Ottawa et les avocats sud-asiatiques à Durham, Halton, Peel et York (combinés dans le tableau en une région du Barreau). Les avocats chinois et asiatiques de l'Est sont concentrés à Toronto.

Tableau 6a : Type de permis selon le genre et l'âge* pour les avocats de l'Ontario, 2017

	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés de cabinet	Cliniques juridiques	En entreprise	Gouv.	Éducation	Autre emploi	À la retraite ou sans emploi	Total	Nombre
	<i>Pourcentage</i>											
Femmes												
Total	14,9	9,0	18,8	3,1	2,0	13,5	17,9	1,7	6,9	12,1	100,0	18 995
Moins de 35 ans	8,4	1,9	42,7	4,7	2,4	9,8	12,5	0,6	6,1	10,9	100,0	5 168
35 à 44 ans	12,6	9,4	16,6	2,9	2,1	17,2	19,6	1,6	6,4	11,7	100,0	5 828
45 à 54 ans	18,1	13,2	6,2	2,0	1,3	16,6	22,8	2,3	8,2	9,2	100,0	4 451
55 à 64 ans	21,9	13,2	3,6	2,3	2,3	10,1	18,1	2,5	7,8	18,3	100,0	2 922
65 ans et plus	35,9	14,7	3,7	3,0	1,6	4,6	9,6	3,8	5,6	17,4	100,0	626
Hommes												
Total	25,7	21,7	16,7	2,9	0,7	10,7	10,0	1,0	5,8	4,8	100,0	23 877
Moins de 35 ans	12,5	3,0	48,8	5,3	1,4	9,9	8,7	0,3	5,1	4,9	100,0	4 268
35 à 44 ans	17,3	16,5	22,2	3,2	0,9	16,6	13,6	1,0	5,7	3,0	100,0	5 380
45 à 54 ans	23,8	28,4	5,8	2,6	0,4	13,5	13,0	1,5	7,4	3,6	100,0	5 273
55 à 64 ans	30,6	31,0	3,5	1,5	0,7	8,0	9,3	1,1	6,6	7,7	100,0	5 117
65 ans et plus	48,3	28,2	6,1	1,9	0,4	2,9	3,1	0,7	3,4	4,9	100,0	3 839

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

* n'inclut pas les nouveaux titulaires de permis

Tableau 6b : Taille du cabinet selon le genre pour les avocats de l'Ontario, 2017

	Taille du cabinet, par associés, avocats salariés et employés								Total	Nombre
	Moins de 5	5 à 9	10 à 24	25 à 49	50 à 99	100 à 199	200 ou plus			
	<i>Pourcentage</i>									
Femmes	30,1	13,7	16,4	9,6	4,2	12,1	14,0	100,0	5 878	
Hommes	26,3	14,6	16,7	9,5	4,7	13,7	14,5	100,0	9 870	
Total	27,7	14,3	16,6	9,6	4,5	13,1	14,3	100,0	15 748	

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 6c : Région selon le genre** pour les avocats de l'Ontario, 2017

	Sud-ouest	Centre-sud	Toronto	Durham, Halton, Peel, York	Centre-nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
		<i>Pourcentage</i>								
Femmes	4,9	4,7	56,4	13,5	3,3	2,0	13,3	2,1	100,0	18 632
Hommes	5,5	6,6	54,5	14,8	3,6	2,5	10,3	2,3	100,0	23 589
Total	5,2	5,8	55,3	14,2	3,4	2,3	11,6	2,2	100,0	42 221

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

** n'inclut pas les avocats qui résident à l'extérieur de l'Ontario

Tableau 6 : **Genre par type d'emploi, taille du cabinet et région** pour les avocats de l'Ontario, en 2017

1. Les hommes sont plus susceptibles d'être en pratique autonome, à 25,7 % contre 14,9 % pour les femmes, et les hommes sont plus susceptibles d'être des associés, avec 21,7 % contre 9 % pour les femmes. Il y a une plus grande proportion de femmes dans toutes les autres catégories, y compris l'emploi en entreprise, en cliniques, au gouvernement et à l'université.
2. Bien que les avocats hommes soient plus âgés en moyenne, cela ne tient pas compte de la différence de genre dans le type d'emploi, puisque dans chaque *groupe d'âge* les hommes sont plus susceptibles d'être en pratique autonome et associés d'un cabinet. Jusqu'à 44 ans, il y a une légère prépondérance d'hommes parmi les salariés, montrant que les femmes sont considérablement moins susceptibles de devenir associées. De plus, on voit une tendance de femmes qui quittent les cabinets dans leur trentaine pour un emploi au gouvernement, en éducation et en entreprise. Cette tendance bien connue est mieux comprise avec des données temporelles, préférablement en incluant les preuves de l'intention des avocates et leurs opinions des obstacles structurels pour continuer à travailler dans un cabinet.
3. Les différences entre les genres dans les différentes régions sont minimales.

Tableau 7a : Type de permis par identification comme francophone et capacité d'exercer en français* pour les avocats en Ontario, en 2017

	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés de cabinet	Cliniques juridiques	En entreprise	Gouv.	Éducation	Autre emploi	À la retraite ou sans emploi	Total	Nombre
<i>Pourcentage</i>												
S'identifient comme francophones												
Oui	15,2	10,6	15,1	2,6	2,3	10,6	26,3	2,1	7,7	7,5	100,0	2 087
Non	20,8	16,1	18,4	3,0	1,3	12,1	12,8	1,3	6,3	8,0	100,0	36 537
Total	20,5	15,8	18,2	3,0	1,3	12,0	13,6	1,3	6,3	8,0	100,0	38 624
Capables d'exercer en français ?												
Oui, représentation et conseils	16,4	10,6	13,1	2,5	2,7	11,3	27,5	1,9	6,5	7,5	100,0	3 385
Conseils, sans représentation	18,7	12,0	15,8	2,5	2,9	12,0	24,6	1,6	3,8	6,1	100,0	1 887
Ni l'un ni l'autre	22,6	17,5	18,6	3,1	1,2	12,0	11,1	1,1	5,6	7,1	100,0	33 447
Total	21,9	16,7	18,0	3,1	1,4	12,0	13,2	1,2	5,6	7,1	100,0	38 719

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

* n'inclut pas les nouveaux titulaires de permis

Tableau 7b : Taille du cabinet par identification comme francophone et capacité d'exercer en français
pour les avocats de l'Ontario, 2017

	Taille du cabinet, par associés, avocats salariés et employés								Nombre
	Moins de 5	5 à 9	10 à 24	25 à 49	50 à 99	100 à 199	200 ou plus	Total	
	Pourcentage								
S'identifient comme francophones									
Oui	35,5	12,9	16,1	8,8	1,9	8,6	16,2	100,0	591
Non	27,1	14,4	16,3	9,7	4,6	13,3	14,6	100,0	13 673
Total	27,5	14,3	16,3	9,7	4,5	13,2	14,6	100,0	14 264
Capables d'exercer en français ?									
Oui, représentation et conseils	33,1	15,0	16,6	9,1	2,5	8,8	15,0	100,0	888
Conseils, sans représentation	27,6	15,6	17,8	8,4	3,5	11,9	15,2	100,0	572
Ni l'un ni l'autre	27,4	14,4	16,6	9,8	4,6	13,3	13,8	100,0	13 141
Total	27,8	14,5	16,7	9,7	4,5	13,0	14,0	100,0	14 601

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 7c : Région par identification comme francophone et capacité d'exercer en français**
pour les avocats de l'Ontario, 2017

	Sud-ouest	Centre-sud	Toronto	Durham, Hamilton, Peel, York	Centre-nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	Pourcentage									
S'identifient comme francophones										
Oui	2.5	2.1	27.1	5.8	0.9	7.4	48.5	5.7	100.0	2,014
Non	5.2	5.8	57.3	14.8	3.5	2.0	9.6	1.9	100.0	36 706
Total	5.1	5.6	55.7	14.3	3.3	2.2	11.6	2.1	100.0	38 720
Capables d'exercer en français ?										
Oui, représentation et conseils	2.4	2.1	33.3	6.0	1.1	5.3	45.4	4.3	100.0	3 263
Conseils, sans représentation	2.9	2.9	48.3	8.4	1.6	2.6	30.8	2.4	100.0	1 850
Ni l'un ni l'autre	5.8	6.4	57.3	15.4	3.8	2.1	7.1	2.0	100.0	33 683
Total	5.4	5.9	54.9	14.3	3.5	2.4	11.4	2.2	100.0	38 796

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

** n'inclut pas les avocats qui résident à l'extérieur de l'Ontario

1. La principale distinction entre les avocats francophones et non francophones, ainsi qu'entre les avocats pouvant offrir des services en français et les autres, est que les premiers sont environ deux fois plus susceptibles de travailler au gouvernement et plus de cinq fois plus susceptibles de travailler à Ottawa, où 48,5 % des francophones se trouvent contre 9,6 % des avocats non francophones. Les avocats francophones et les avocats capables de pratiquer en français sont plus susceptibles de travailler dans l'Est de l'Ontario.
2. Leur concentration au gouvernement est telle que les avocats francophones et les avocats capables de pratiquer en français sont moins susceptibles d'être dans tous les autres secteurs, sauf en éducation et en clinique juridique.

Tableau 8a : Type de permis selon la présence d'un handicap* pour les avocats de l'Ontario, 2017

	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés de cabinet	Cliniques juridiques	En entreprise	Gouv.	Éducation	Autre emploi	À la retraite ou sans emploi	Total	Nombre
	Pourcentage											
Handicap	24,5	7,4	11,3	1,9	3,2	6,3	20,5	2,5	7,4	14,9	100,0	1 451
Pas de handicap	20,2	16,3	18,6	3,0	1,3	12,3	13,2	1,2	6,3	7,6	100,0	34 646
Total	20,4	15,9	18,3	3,0	1,3	12,0	13,4	1,3	6,4	7,9	100,0	36 097

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

* n'inclut pas les nouveaux titulaires de permis

Tableau 8b : Taille du cabinet selon la présence d'un handicap pour les avocats de l'Ontario, 2017

	Taille du cabinet, par associés, avocats salariés et employés								Total	Nombre
	Moins de 5	5 à 9	10 à 24	25 à 49	50 à 99	100 à 199	200 ou plus			
	Pourcentage									
Handicap	32,7	16,0	14,3	10,3	4,3	13,0	9,3	100,0	300	
Pas de handicap	27,2	14,2	16,4	9,6	4,5	13,2	14,9	100,0	13 145	
Total	27,3	14,2	16,3	9,6	4,5	13,2	14,8	100,0	13 445	

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 8c : Région selon la présence d'un handicap** pour les avocats de l'Ontario, 2017

	Sud-ouest	Centre-sud	Toronto	Durham, Halton, Peel, York	Centre-nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	Pourcentage									
Handicap	5,8	5,8	52,6	11,0	3,7	2,6	15,5	3,0	100,0	1 445
Pas de handicap	5,1	5,5	55,9	14,5	3,3	2,2	11,5	2,0	100,0	34 730
Total	5,1	5,6	55,7	14,3	3,3	2,2	11,6	2,1	100,0	36 175

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

** n'inclut pas les avocats qui résident à l'extérieur de l'Ontario

Cette tabulation tient compte de l'emploi actuel des avocats ayant un handicap, mais pas de l'âge. Les avocats ayant un handicap peuvent très probablement être divisés en deux groupes, selon que le handicap existait ou non au moment de leur assermentation. Les avocats touchés par un handicap seulement en cours de carrière peuvent ne pas recevoir de mesures d'adaptation et peuvent changer d'emploi ou être forcés de prendre leur retraite, mais cela est différent des obstacles à l'emploi en début de carrière pour les avocats ayant un handicap. Pour mieux comprendre l'expérience d'avoir un handicap et son impact sur la profession il faudrait plus de renseignements détaillés que n'en donne la DAA.

Le faible pourcentage d'avocats indiquant un handicap jette un doute sur la validité de ces chiffres.

1. Le handicap est grandement lié au secteur d'emploi. Notamment, 20,5 % des avocats ayant un handicap travaillent pour le gouvernement, comparativement à 13,2 % des avocats sans handicap, et les chiffres correspondants pour les associés de cabinet sont de 16,3 % contre 7,4 % et pour les avocats salariés ces chiffres sont 18,6 % contre 11,3 %. Près d'un sixième des avocats ayant un handicap sont « à la retraite ou ne travaillent pas », contre 7,7 % pour tous les autres avocats.

Tableau 9a : Type de permis selon l'orientation sexuelle* pour les avocats de l'Ontario, en 2017

	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés de cabinet	Cliniques juridiques	En entreprise	Gouv.	Éducation	Autre emploi	À la retraite ou sans emploi	Total	Nombre
	<i>Pourcentage</i>											
LGBT2Q	15,0	8,5	19,1	2,8	3,6	11,8	20,9	3,4	6,6	8,4	100,0	1 266
Non LGBT2Q	20,3	16,1	18,4	2,9	1,3	12,2	13,1	1,3	6,4	8,0	100,0	33 287
Total	20,1	15,8	18,5	2,9	1,3	12,2	13,4	1,3	6,4	8,0	100,0	34 553

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

* n'inclut pas les nouveaux titulaires de permis

Tableau 9b : Taille du cabinet selon l'orientation sexuelle pour les avocats de l'Ontario, en 2017

	Taille du cabinet, par associés, avocats salariés et employés								Total	Nombre
	Moins de 5	5 à 9	10 à 24	25 à 49	50 à 99	100 à 199	200 ou plus			
	<i>Pourcentage</i>									
LGBT2Q	31,0	11,5	14,3	7,3	4,4	14,8	16,7	100,0	384	
Non LGBT2Q	26,9	14,3	16,6	9,6	4,4	13,3	14,9	100,0	12 459	
Total	27,0	14,3	16,5	9,5	4,4	13,4	14,9	100,0	12 843	

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 9c : Région selon l'orientation sexuelle** pour les avocats de l'Ontario, en 2017

	Sud-ouest	Centre-sud	Toronto	Durham, Halton, Peel, York	Centre-nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	<i>Pourcentage</i>									
LGBT2Q	2,9	2,8	68,2	7,5	2,2	2,4	12,1	2,0	100,0	1 269
Non LGBT2Q	5,3	5,6	55,4	14,7	3,3	2,2	11,6	2,0	100,0	33 373
Total	5,2	5,5	55,9	14,4	3,2	2,2	11,6	2,0	100,0	34 642

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

** n'inclut pas les avocats qui résident à l'extérieur de l'Ontario

1. Les avocats LGBT2Q font face à certaines des mêmes forces culturelles et institutionnelles touchant les autres minorités. Les avocats LGBT2Q sont environ trois fois plus susceptibles d'être employés en éducation – 3,4 % contre 1,3 % des avocats non LGBT2Q, de travailler en clinique juridique – 3,6 % contre 1,3 % des avocats non LGBT2Q, et d'exercer au gouvernement – 20,9 % contre 13,1 % des avocats non LGBT2Q. Ils sont légèrement moins susceptibles d'être en pratique autonome et deux fois moins susceptibles d'être associés dans un cabinet.
2. Les avocats LGBTQ sont concentrés à Toronto et à Ottawa.

Tableau 10 : Domaine de pratique* selon la racialisation et le genre pour les avocats de l'Ontario, 2017

	Autochtone	MARC	Administratif	Faillite	Litiges civils - Demandeur	Litiges civils - Défendeur	Construction	Sociétés	Criminel	Emploi et Travail	Environnement	Famille
	<i>Pourcentage pour ceux dont au moins 30 % de la pratique provient de ce domaine</i>											
Premières Nations et Inuit	31	2	7	0	5	6	0	9	18	4	0	21
Métis	8	0	12	1	11	11	1	9	18	9	1	14
Arabes	1	0	6	0	13	10	2	20	14	6	1	11
Noirs	1	0	8	0	8	9	2	14	15	5	1	22
Chinois	0	0	5	1	9	10	1	27	5	4	1	6
Philippins	0	0	4	0	6	10	0	21	6	8	0	13
Japonais	0	0	6	0	8	25	2	28	9	6	2	4
Coréens	0	0	5	2	12	11	0	25	9	3	0	5
Latino-Américains	0	1	6	1	14	9	1	16	14	7	1	16
Sud-Asiatiques	1	0	5	0	12	11	1	17	8	5	1	12
Asiatiques du Sud-Est	0	0	5	0	10	12	0	16	7	6	0	11
Asiatiques de l'Ouest	1	1	5	1	18	14	2	18	8	4	0	9
Plus d'un groupe racialisé	0	0	6	0	11	12	2	16	10	8	0	13
Racialisés et Blancs	2	0	9	1	8	13	1	22	15	5	1	9
Blancs	1	1	7	1	10	13	2	19	11	7	1	10
Non-autochtones, n'ont pas répondu sur la race		1	6	1	13	12	1	20	11	5	1	10
N'ont pas répondu sur le statut d'autochtone ni sur la race		0	5	1	11	12	1	21	12	5	1	10
Femmes	1	1	8	1	8	12	1	17	11	7	1	14
Hommes	1	1	5	1	13	13	2	21	11	5	1	8
Total	1	1	6	1	11	13	2	19	11	6	1	10

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

* n'inclut pas la catégorie pour les « autres » domaines de pratique et pour le droit des franchises

Suite >

Tableau 10 : Domaine de pratique* selon la racialisation et le genre pour les avocats de l'Ontario, 2017 (suite)

	Immigration	Propriété intellectuelle	Immobilier	Titres	Taxation	Testaments	Lieu de travail	Pourcentage – aucun domaine 30 % ou plus	Pourcentage – UN domaine 30 % ou plus	Pourcentage – PLUS D'UN domaine 30 % ou plus	Total	Nombre
	<i>Pourcentage pour ceux dont au moins 30 % de la pratique provient de ce domaine</i>							<i>Pourcentage</i>				
Premières Nations et Inuit	0	0	5	1	2	2	0	3,0	82,0	15,0	100,0	268
Métis	3	1	8	2	2	4	0	0,0	100,0	0,0	100,0	153
Arabes	9	5	14	4	1	4	0	5,9	73,9	20,3	100,0	281
Noirs	9	2	11	3	1	4	1	3,9	75,4	20,6	100,0	929
Chinois	3	7	22	6	3	5	0	5,4	74,3	20,3	100,0	1 082
Philippins	15	2	22	4	0	7	0	3,5	76,5	20,0	100,0	99
Japonais	2	4	6	2	4	6	2	4,0	73,7	22,2	100,0	53
Coréens	4	3	15	11	3	2	0	7,5	71,7	20,8	100,0	257
Latino-Américains	7	2	11	3	3	3	2	6,6	77,8	15,6	100,0	174
Sud-Asiatiques	5	2	24	3	2	3	1	1,7	79,3	19,0	100,0	1 987
Asiatiques du Sud-Est	4	2	26	4	4	5	0	4,0	79,1	17,0	100,0	114
Asiatiques de l'Ouest	9	2	13	3	2	2	0	4,4	78,9	16,7	100,0	354
Plus d'un groupe racialisé	8	6	13	3	1	2	1	4,8	78,8	16,4	100,0	144
Racialisés et Blancs	3	4	5	5	3	3	1	9,7	70,1	20,1	100,0	461
Blancs	2	3	14	4	2	6	1	6,3	77,2	16,5	100,0	22 363
Non-autochtones, n'ont pas répondu sur la race	2	3	15	4	2	6	1	5,9	74,1	20,0	100,0	3 027
N'ont pas répondu sur le statut d'autochtone ni sur la race	2	4	16	4	2	6	0	6,4	73,7	20,0	100,0	4 300
Femmes	3	3	10	4	2	5	1	6,6	77,0	16,4	100,0	15 002
Hommes	2	3	18	5	3	6	0	5,2	72,6	22,2	100,0	21 044
Total	2	3	15	4	2	6	1	5,8	74,5	19,8	100,0	36 046

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2017 ; analyse faite par Michael Ornstein

* n'inclut pas la catégorie pour les « autres » domaines de pratique et pour le droit des franchises

Tableau 10 : **Domaine de pratique selon la racialisation et le genre** pour les avocats de l'Ontario, 2017

Comme le mesure ce tableau, on considère qu'un avocat se spécialise dans un domaine de pratique quand il ou elle indique qu'au moins 30 % de son travail se fait dans ce domaine. Bien que de nombreux avocats fassent 50 % et jusqu'à 100 % de leur travail dans un domaine, 20,1 % des avocats passent au moins 30 % de leur temps dans au moins deux domaines. Cela est probablement appuyé par les similarités entre certaines de ces catégories. Par exemple, le litige civil est divisé en deux catégories, selon que l'avocat agit pour le défendeur ou le demandeur. D'autres catégories, par exemple en droit des affaires, doivent aussi avoir des similitudes. Ces domaines de spécialisation sont liés aux différences dans la région de pratique.

1. 31 % des avocats des Premières Nations et 8 % des avocats métis se spécialisent en droit autochtone, comparativement à seulement 1 % des avocats en général. Les avocats des Premières Nations sont également plus susceptibles de se spécialiser en droit criminel et en droit de la famille et moins susceptibles de se spécialiser en litige civil, en droit des sociétés et en droit immobilier.
2. On ne peut pas généraliser sur les avocats racialisés. Par exemple, les avocats noirs sont plus susceptibles de pratiquer en droit de la famille et en droit de l'immigration, alors que les avocats chinois sont plus concentrés en droit des sociétés, en droit immobilier et en droit des valeurs. Les avocats de communautés à revenu plus élevé gravitent autour du droit immobilier et du droit des affaires, alors que les avocats de communautés plus pauvres gravitent autour du droit criminel, du droit de la famille et du droit de l'immigration.
3. Il y a des différences notables de spécialisation entre les genres. Le litige civil représentant les demandeurs compte pour 8 % pour les femmes contre 13 % pour les hommes (mais il n'y a pas de différence pour le litige civil représentant les défendeurs); 14 % des femmes et 8 % des hommes se spécialisent en droit de la famille; et 10 % des femmes et 18 % des hommes se spécialisent en droit immobilier.

NOTE : Tous les avocats sont inclus dans les portraits statistiques de 2017, sauf ceux dont le permis est suspendu, révoqué, remis ou en suspens et ceux exerçant sous le statut « hors de l'Ontario » (signifiant que leur adresse commerciale est inscrite en dehors de l'Ontario) ou sous le statut « retraité » (signifiant que l'avocat est âgé de plus de 65 ans et bénéficie d'une exonération selon le Règlement administratif n° 5).